



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 7 octobre 2021**

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Communication

Depuis le jeudi 9 septembre, et vous êtes nombreux à m'avoir fait des retours positifs à ce sujet, la communication de la Municipalité se fait en partenariat avec le journal Le Courrier Lavaux-Oron dans lequel le BelmontInfo paraîtra désormais 1 fois par mois en principe le 2e jeudi du mois. Nous avons eu par ailleurs également la primeur d'une page de présentation de notre collège municipal, où chacune et chacun a accepté « d'enlever son habit de fonction » pour répondre à des questions plus personnelles et ouvrir un peu son jardin « privé » entre guillemets.

J'en profite ici pour faire un appel à toutes celles et ceux qui ont des idées de sujets d'articles et qui souhaitent nous en faire part, qui souhaitent s'exprimer également sur ces sujets, qui connaissent autour des personnes auxquelles nous devrions consacrer un article ...contactez-nous à l'adresse redaction@belmont.ch et nous discuterons du bienfondé et de la faisabilité des thèmes proposés.

Au fil des numéros, vous allez découvrir nos différentes rubriques sur lesquelles le comité de rédaction travaille chaque semaine. Si toute la Municipalité est concernée et participe dans son ensemble à l'élaboration du BelmontInfo, un comité de rédaction a été formé afin de pouvoir se répartir les responsabilités pour être en mesure d'assurer la publication d'un numéro mensuel. Ont accepté de m'accompagner dans cette tâche conséquente, Mme Sandrine Rainotte et M. Jean-Claude Favre. Par la suite, nous souhaitons également développer et être plus présents sur les réseaux sociaux que sont notre page Facebook et ouvrir une page Instagram. Pour mémoire, notre page Facebook a été créée par notre secrétaire municipale Isabelle Fogoz qui l'alimente régulièrement des événements qui se déroulent sur notre commune : à nous maintenant également de communiquer « en direct » sur des sujets d'actualité ou des problématiques qui nous interpellent.

Toujours concernant la communication, la Municipalité travaille actuellement sur un programme de législature qui vous sera présenté en début de séance du Conseil communal prévu en mars 2022. Sera à l'ordre du jour de cette même séance, le préavis sur le plafond d'endettement qui comprendra le plan des investissements. A préciser que nos citoyens recevront chez eux, dès le lendemain du Conseil, un flyer leur présentant les grandes lignes de ce programme, avec un lien pour le télécharger dans sa totalité ou possibilité de venir en chercher un exemplaire à nos guichets.

La communication c'est aussi l'image, le sentiment d'appartenance, de cohésion, des valeurs et une dynamique dans son ensemble ! Trop souvent on entend « on a toujours fait comme ça...ça fonctionne bien...pourquoi changer dans le fond ? » Ne pas bousculer l'ordre établi est certes plus facile parfois que d'initier des changements. La communication dans son ensemble, vous le savez, est une priorité de votre syndique mais également du collège municipal. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à la mise en place d'une charte graphique uniforme à toutes les communications de la Municipalité et de l'administration dans son ensemble, mais également à la création d'une identité visuelle propre à Belmont. A découvrir en 2022 !

Situation du personnel communal

Les services extérieurs sont maintenant au complet avec l'arrivée de notre nouvel apprenti M. Romain Plancherel. Au bénéfice d'un CFC d'électricien, M. Plancherel souhaitait se réorienter et, après avoir été le meilleur candidat lors des stages organisés ce printemps, il a entamé en août son apprentissage d'agent d'exploitation, spécialisation voirie.

M. André Grandgirard au bénéfice d'une formation de paysagiste, est venu compléter l'équipe en septembre en remplacement du poste laissé vacant par M. Bovey, nommé Responsable d'exploitation de nos services extérieurs en avril.

Fin octobre 2020, l'un de nos concierges, M. Norris Bonzon, nous quittait. Nous avons enfin pu le remplacer après deux mises au concours, faute de trouver des candidats suffisamment qualifiés pour ce poste. C'est donc avec grand plaisir que nous avons accueilli M. Mazlum Aydogan, le 21 septembre dernier pour compléter notre petite équipe.

Au CVE les Moussaillons, nous avons également le plaisir d'accueillir, au 1^{er} septembre, notre nouvelle directrice pédagogique avec l'engagement de Madame Stéphanie Carallo. Nous avons également procédé à des réorganisations internes afin d'harmoniser les équipes et le travail.

Le programme d'apprentissage en administration publique allant changer courant 2022, nous avons pris la décision de ne pas reprendre d'apprentie ou d'apprenti avant que ce nouveau cursus soit mis en place et surtout avant l'arrivée de notre nouvelle Responsable RH prévue le 8 novembre prochain.

SDIS Ouest-Lavaux

La Municipalité a décidé de nommer M. le Conseiller Jean-Pierre Bolay en qualité de délégué à la Commission consultative du feu.

Par ailleurs, la présidence de cette même commission m'a été confiée à l'unanimité par les membres des communes partenaires lors de notre séance du 2 septembre dernier, pour une année, jusqu'au 30 juin 2022.

Je vous rappelle également que notre SDIS Ouest-Lavaux organise, samedi prochain 9 octobre, sa revue quinquennale qui aura lieu au Port de Pully dès 0900 : animations et démonstrations pour grands et petits sont au rendez-vous !

Vignes

Une fois encore notre vin blanc « Belmont Grand Cru en La Portaz » a obtenu le label Terravin pour notre millésime 2020 !

Concernant les vendanges, l'année 2021 cumule les aléas climatiques : gel d'avril pendant la floraison, puis la grêle et enfin les fortes pluies de juin qui ont favorisé la prolifération du mildiou (champignon qui attaque les raisins). Selon les informations reçues de notre vigneron tâcheron M. Gilbert Fischer, nos parcelles communales ont été encore relativement épargnées. Les quantités seront certes moindre mais la qualité est au rendez-vous. Les vendanges sont prévues à la mi-octobre, sauf pour le Pinot noir qui a été vendangé hier.

Journée des Municipalités du District Lavaux-Oron

On avait 5 ans devant nous pour inscrire notre nom à la liste des lauréats ...c'était clairement un petit défi de législature que je m'étais fixée pour le collège municipal ! La première tentative a été la bonne : samedi 11 septembre dernier, à Mézières (vainqueur 2019), Belmont a remporté la désormais célèbre journée de Tirs des Municipalités du District, ce qui n'était jamais arrivé depuis notre première participation en 2011 ! Après un rallye de près de 4km comportant divers postes, un questionnaire de culture générale, des tirs de pétanque, des tirs à l'arbalète, un concours de chant vous avez devant vous les vainqueurs 2021 ! Pourtant, même si nous partions très positifs et que j'y croyais beaucoup, je pensais que cela allait être compliqué cette année, car cette journée était également celle du Coup de Balai organisé sur notre commune. Nous partions donc « amputés » de deux de nos collègues puisque nous avons dû nous partager pour être sur les deux fronts. C'est donc à quatre (Mme Schiesser, Mme Fogoz, M. Michelet et moi-même) que nous avons efficacement et vaillamment affronté nos collègues des municipalités du District. Notre secrétaire municipale a obtenu le meilleur résultat du tir à l'arbalète ! Bref, on a fait le buzz et ça aussi c'est de la communication active et positive ! Rendez-vous est donc pris à Belmont pour l'édition 2022 !

Je vous remercie de votre attention

Nathalie Greiner, syndique

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Je profite de vous communiquer cette information fraîchement reçue du canton.

Nous l'attendions avec impatience pour avancer dans l'établissement de notre budget 2022.

Il s'agit, vous l'aurez deviné, des acomptes péréquatifs pour l'année 2022.

Il fallait s'y attendre, la bonne situation de nos comptes 2020 aura un impact non négligeable sur la facture péréquative à payer en 2022.

C'est ainsi un montant total de CHF 6'932'210.- qu'il nous faudra payer comme acomptes en 2022. CHF 4'508'431.- pour la participation à la cohésion sociale, CHF 2'149'071.- pour la péréquation directe et CHF 274'708.- pour la réforme policière.

Cela représente CHF 391'500.- de plus que la facture finale 2020, dont nous parlerons tout à l'heure dans le préavis 06/2021. Cette augmentation ne concerne quasiment que la participation à la cohésion sociale.

Cela représente CHF 1'777'782.- de plus que les acomptes que nous aurons payés pour 2021. Il faut donc s'attendre l'année prochaine à devoir payer également une rallonge pour l'année en cours.

Nous allons tenir compte de ces éléments dans nos travaux préparatoires et tenter de vous présenter en décembre un budget le moins déséquilibré possible.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Conseiller municipal



Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Cela fait maintenant 3 mois que j'ai pris mes fonctions au sein de notre collège municipal en tant que responsable de la DJAS, direction de la jeunesse et des affaires sociales.

Je suis confrontée concrètement et de plein fouet à la diversité des tâches liées à mon dicastère, ou de manière plus générale, à celles qui rythment la vie d'une Municipalité : de la gestion des locaux à la rentrée des classes au Conseil de l'association régionale de l'action sociale, de l'opération Coup de balai au comité directeur du réseau PPBL (structures d'accueil pré et para scolaires de Pully-Paudex-Belmont), de l'assemblée générale de l'association de nos seniors au recrutement de personnel pour l'UAPE ou la bibliothèque scolaire, et j'en passe.... Les enjeux sont multiples et variés et, je dois dire, tout-à-fait passionnants autant qu'énergivores !

Je me trouve aujourd'hui devant vous pour la première fois, un peu intimidée. Je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien m'accorder et j'espère en être digne. Si je ne peux pas répondre en direct à toutes vos questions, sachez que je mettrai toute mon énergie à vous apporter l'information souhaitée aussi vite que possible mais aussi lentement que me le permet mon emploi du temps parfois chargé.

Quelques nouvelles de la rentrée scolaire

Elle s'est bien déroulée, dans le strict respect des conditions sanitaires fixées par les autorités cantonales. Celles-ci évoluent régulièrement et tant les processus d'information que de mise en œuvre sont maîtrisés et respectés par tous, que ce soit au niveau des écoles, des structures d'accueil, ou encore au niveau de l'utilisation de nos bâtiments communaux par les sociétés locales et habitants.

Nous comptons actuellement à Belmont 16 classes de la 1P à la 8P, soit en tout 305 élèves, pour un maximum de 22 élèves par classe. Grâce à l'inventivité de notre équipe de l'UAPE, nous sommes en mesure de répondre à l'ensemble des demandes relatives à l'accueil parascolaire. Nous n'avons donc pas de liste d'attente.

Réception des nouveaux habitants

Le 16 septembre, nous avons reçu nos nouveaux habitants à la Grande Salle. 67 adultes et 20 enfants ont répondu à notre invitation, ainsi que 21 représentants de nos sociétés locales, structures d'accueil et services sécuritaires. Les membres de l'administration régulièrement en contact avec la population étaient également présents, ainsi que votre président. Une présentation d'environ une heure a permis à chaque municipal de présenter l'ensemble des services de l'administration, et divers intervenants se sont ensuite succédé. Un verre de l'amitié, avec certificat COVID, a permis de créer des liens et de répondre à des questions spécifiques. La formule a satisfait un grand nombre, comme le témoigne ce message reçu par une collaboratrice : cela fait plaisir d'être considérés et reçus de la sorte, on sent qu'il y a un esprit villageois, on a habité Lausanne et Pully et nous n'avons jamais été reçus ainsi. Et elle ajoute : C'est encourageant et gratifiant !

Coup de balai

Je terminerai par vous dire quelques mots sur le succès de l'opération Coup de balai, organisée conjointement par une équipe de projet composée de représentants de la commune, de la société de développement et de parents initiateurs de l'idée. C'était un vrai travail d'équipe, et pour moi une façon efficace de travailler ensemble avec les sociétés locales, en tenant compte en amont des besoins de tous et en partageant les rôles et les responsabilités. Ce fut un magnifique succès puisqu'une centaine de personnes a répondu à l'appel, et l'évènement a été largement relayé sur les réseaux sociaux. Accompagnés par le sympathique Bob Morlon, de représentants de COSEDEC et des VTT poutseurs, cinq groupes de ramassage, dont un groupe en vélo, ont récolté, entre autres, environ 4'000 mégots de cigarettes ! Amis fumeurs, à bon entendeur !

Je vous remercie de votre attention.

Sandrine Rainotte, Conseillère municipale.

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Urbanisme

Au fil des ans, nous avons reçu de nombreuses réclamations concernant l'usage des places de parc publiques qui se trouvent dans le périmètre du Coin d'En Haut.

Conformément à la norme VSS, 13 places de parc doivent être mises à disposition des clients de l'Auberge communale. Cinq de ces places se trouvent sur la parcelle privée devant l'Auberge et les 8 autres se situent derrière le temple. Ces 13 places sont mises à ban, ce qui signifie qu'un contrevenant peut être dénoncé.

Dans les faits, quand les 5 premières places devant l'Auberge sont occupées, il s'avère que les clients de l'Auberge ont plutôt tendance à utiliser les places publiques devant la Maison Pasche ou le long du chemin de la Cure au lieu d'aller se parquer derrière le temple, sur les places qui leur sont réservées. Or, comme ces dernières sont réservées à l'Auberge, seuls des clients peuvent s'y parquer sans craindre une dénonciation et dès lors, cela pose problème car il ne reste plus assez de places de parc pour les autres usagers du Coin d'En Haut.

Afin de pallier ce problème, la Municipalité a décidé de modifier l'attribution des places de parc aux différents bénéficiaires, imaginant que cette action serait facilement réalisable. Elle en a aussi profité pour projeter la mise en place d'un abri à vélos.

Mais que nenni !!

Comme il n'est pas possible d'octroyer à un privé des places situées sur le domaine public, une nouvelle parcelle communale privée doit être créée. Dès lors, il est nécessaire de détacher du domaine public les 8 places de parc (7 publiques et 1 livreur) situées au pied de la Maison Pasche pour pouvoir les attribuer aux clients de l'Auberge. Ainsi les 13 places de parc pour l'Auberge se trouveront à proximité immédiate.

Mais, changer l'affectation du sol de domaine public à parcelle communale privée oblige à créer un nouveau plan d'affectation sur cette centaine de m², même si le but est toujours le même, à savoir du parcage. Modifier le plan d'extension partiel « Zone du Bourg » aurait été par trop compliqué et dispendieux pour l'enjeu de ce changement car avec les nouvelles lois et exigences, il aurait fallu procéder à un remaniement très important du règlement.

Par conséquent, ce sont trois enquêtes publiques simultanées qui doivent être diligentées et elles auront lieu au mois de novembre. Enquêtes purement formelles car sur le terrain, très peu de choses changeront, mais elles sont obligatoires de par les différentes lois.

Deux enquêtes portent sur la création de cette nouvelle parcelle ; une enquête pour l'établissement d'un nouveau plan d'affectation (PA « DP 119 ») et une deuxième selon la loi sur les routes.

La mise en place d'un abri à vélos est, quant à elle, subordonnée à une enquête de construction selon la loi sur l'aménagement du territoire.

Au final, les 8 places situées derrière le temple, actuellement réservées à l'Auberge, seront attribuées à nos locataires du bâtiment de l'Auberge et aux personnes déjà en possession d'un bail. Elles seront légèrement élargies pour plus de confort, ce qui en supprime une.

Les places louées à nos locataires, sur le chemin de la Cure au pied du mur d'enceinte du temple, seront à usage public, et l'une d'entre elles sera utilisée pour le parcage de motos.

Enfin, le parking motos situé à côté de la place livreur actuelle, devant la Grande Salle sera aménagé avec un abri à vélos.

Ces modifications ont été présentées à la commission consultative d'urbanisme qui, après quelques ajustements, a approuvé le projet.

Préalablement aux enquêtes publiques et selon la loi sur l'aménagement du territoire, les riverains en seront informés par courrier recommandé.

Ensuite de quoi, un préavis vous sera présenté début 2022, puis s'il est accepté par votre assemblée, le canton mettra en vigueur le nouveau Pan d'affectation « DP 119 ».

Je vous remercie de votre attention

Catherine Schiesser, Conseillère municipale



M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Chemin du Plan

Les travaux d'infrastructure sont terminés. Le revêtement définitif de la chaussée a été posé dans de bonnes conditions. Le changement de l'éclairage public interviendra à la fin novembre, délai de livraison du matériel oblige. La technologie qui sera mise en place nous permettra de moduler l'intensité de l'éclairage, c'est pourquoi un questionnaire sera envoyé aux riverains afin de récolter leurs impressions pour la suite de la modernisation de l'éclairage public communal.

Routes des Chaffeises et du Burenoz

Les travaux en cours se concentrent sur la partie aval de la chaussée. L'objectif est de pouvoir procéder au changement de la colonne d'eau potable sur la longueur de la route des Chaffeises pour cette année. Sur le même secteur nous mettons en place un collecteur d'eaux claires. Les travaux sont réglés par feux lumineux et se déroulent sans problème pour l'instant.

Dans le même temps nous étudions avec les TL l'aménagement des arrêts de bus selon leurs directives d'exploitation. S'agissant de la limitation à 30km/h de la route du Burenoz nous sommes en liaison avec la DGMR. Les projets d'aménagement sont en consultation auprès de ces instances. Dès le retour des consultations préalables nous mettrons à l'enquête publique ces aménagements.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Conseiller municipal